

# Une étude remet en question l'efficacité des prélèvements de loups pour protéger les élevages aux États-Unis

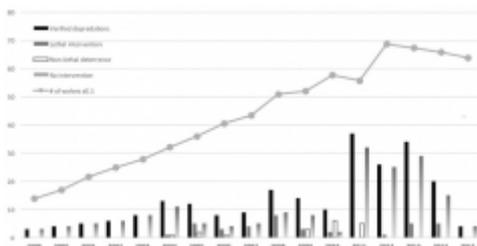
12 février 2018

La protection des troupeaux domestiques contre les loups, dans la péninsule supérieure de l'État du Michigan, aux États-Unis, a récemment fait l'objet d'une évaluation. Les travaux, menés par deux chercheurs en sciences de l'environnement de l'université du Wisconsin et un biologiste retraité du *U.S. Fish and Wildlife Service*, ont été récemment publiés par la revue *PLoS One*. Ils se concentrent sur les deux mesures proposées aux éleveurs dans l'État : le prélèvement de loups par piégeage puis abattage à proximité de l'exploitation ; la subvention de clôtures d'effarouchement ou de chiens de protection.

Les auteurs prennent comme point de départ une étude menée dans les Rocheuses, qui a conclu à une réduction du risque de nouvelle attaque en cas d'élimination de loups à l'échelle du territoire de la meute, risque qui serait minimisé en cas de destruction de la meute entière. Les scientifiques ayant travaillé dans le Michigan critiquent ces résultats, en raison notamment de l'absence de prise en compte du déplacement de la probabilité d'attaque vers les exploitations alentours, ainsi que de l'éventuelle augmentation de la prédation liée à la recolonisation du territoire libéré par la meute détruite. En effet, comme ils le rappellent, de nombreux travaux montrent que l'abattage de loups dans une meute peut provoquer le départ brutal de certains des membres survivants, qui occasionnent par la suite des dégâts lors de leur errance.

Face à cette controverse, les auteurs ont développé une analyse statistique à trois échelles territoriales pour la période 1998 à 2014 (2,6 km<sup>2</sup>, 93,2 km<sup>2</sup> et 829 km<sup>2</sup>).

**Évolution, entre 1999 et 2015, du nombre : d'attaques confirmées, de piégeages avec abattages, de déploiements de mesures d'effarouchement, d'attaques non suivies de mesures appliquées et de loups (Michigan, en dixièmes)**



Source : *PLoS One*

Ils concluent que les mesures de prélèvement par abattage ne réduisent pas significativement les risques pour l'exploitation attaquée et augmentent la probabilité d'attaques chez les éleveurs voisins, contrairement aux mesures d'effarouchement. Ils recommandent donc de suspendre les prélèvements de loups et de favoriser les mesures de protection non létales (chiens de protection, clôtures électrifiées garnies de rubans colorés et sonores – *fladry*).

Alexis Grandjean, Centre d'études et de prospective

Source : [PLOS One](#)